

FORMATION POST PERMIS

Pourquoi la création d'un tel dispositif ?

Au cours des 6 premiers mois suivant l'obtention du permis de conduire, il existe un pic d'accidents chez les conducteurs novices.

En cause ? un sentiment de surpuissance dans les mois qui suivent l'obtention du permis de conduire.

L'objectif de la formation post-permis est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

Quel est l'avantage de suivre cette formation ?

Lorsque la formation post-permis sera suivie, la période probatoire se verra réduite de 3 à 2 ans pour le titulaire d'un permis B traditionnel et de 2 ans à 1 an et demi pour un novice qui aura suivi l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) pour la catégorie B.

Déroulement de la formation

La formation sera collective afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération.

L'apprentissage s'effectue par petits groupes de six à douze personnes maximum.

Sa durée est limitée à une seule journée (7 heures).

Un(e) enseignant(e) de la conduite spécialement formé(e) sera responsable de l'animation de chacune de ces journées.